

Bulletin N°15 du 11 août 2021

Résumé de la semaine

La semaine passée a encore été fraîche et parsemée de pluies. Dans la plupart des cas, cela a permis de reporter à nouveau l'irrigation. Ces conditions climatiques devraient changer pour un temps plus chaud et sec.

1 bassin est en **alerte** (arrêté préfectoral non paru à la rédaction du bulletin) :
- **Argance.**

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

1 bassin est en **vigilance** :
- **Tusson + Anille + Veuve.**

Point météo






Météo de la semaine passée

Période du 04/08 au 10/08	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Coulans sur Gée	27	19	75
Le Lude	18	21	82
St Rémy du Val	19	18	71
Volnay	18	19	76

Source : Weather Measures.

La couverture nuageuse a donné encore quelques pluies. Les températures ont été en dessous des normales saisonnières. La demande climatique est descendue à 2.8 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 12/08	Vendredi 13/08	Samedi 14/08	Dimanche 15/08	Lundi 16/08
<i>Temps</i>					
T° min /max (°C)	15/30	14/27	14/30	17/28	14/23
Pluie (mm)	0	0	0	0	0
ETP (mm)	4	5	6	5	4
Vent (km/h)	5-40	10-30	5-20	5-30	5-30

Sources : Météociel/Weather Measures – Commune Le Mans

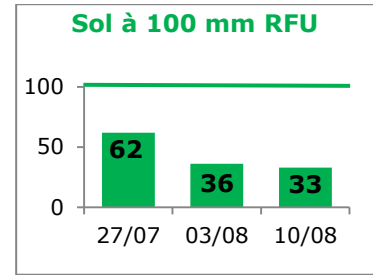
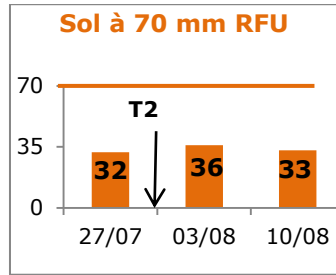
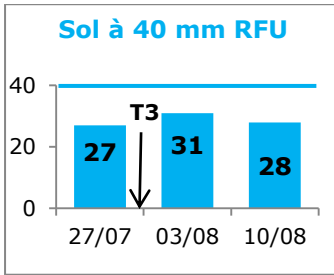
Pour les prochains jours, les températures vont augmenter avec des maximales à 30°C, voire plus. Le temps sera sans pluie jusqu'à lundi. Le vent sera faible à modéré. La demande climatique variera entre 4 et 6 mm/j.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Les maïs sont entre floraison femelle et grains laitieux. Les besoins en eau sont élevés. Avec le retour d'un temps plus chaud et sec, il va falloir reprendre l'irrigation pour satisfaire ces besoins.

Rappel : Pour ceux qui ensilent leurs maïs, l'arrêt de l'irrigation se fait 10 à 15 jours avant la date d'ensilage prévue. Les premiers ensilages pourraient démarrer vers le 24 août. Cela signifie que, dans ces cas-là, l'irrigation est terminée ou un dernier tour d'eau est en cours.

Bilan hydrique au 3 août pour un maïs à grains blancs au Lude



Grâce aux pluies, on est à 70% de la RFU max. Avec la hausse des températures et en l'absence de pluies, le prochain tour d'eau de 30-35 mm serait à envisager dimanche.

Les pluies de la semaine passée ont permis de se maintenir à 47% de la RFU max. Compte tenu de la météo chaude et sèche annoncée, le prochain tour d'eau de 30-35 mm est à envisager dimanche.

On est à 33% de la RFU max. Vu le temps chaud et sec annoncé, le second tour d'eau de 30-35 mm serait à envisager samedi.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 10/08 = état de la réserve au 03/08 + pluies du 04/08 au 10/08 + irrigation - (Kc (maïs à grains blancs) x ETP Le Lude du 04/08 au 10/08) = 31 + 18 - (1 x 21) = 28 mm.

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs

	Levée	4 feuilles	8 feuilles	12 feuilles	16 feuilles	Floraison mâle	Floraison femelle	Fécondation	Soies sèches	Grains laitieux	Grains pâteux	Grains vitreux
Kc	0.4	0.6	0.8	0.9	1.1	1.15	1.1	1.05	1.0	0.8	0.3	
					< Sensibilité au stress hydrique >							

Spécial cénomaniens

Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux - semis du 3 juin). Les maïs sont à floraison femelle. Il y a eu 16 mm de pluies. La courbe de la sonde capacitive se maintient à 32% de la RFU. Avec la météo chaude et sans pluie annoncée, la reprise de l'irrigation est à envisager jeudi avec un tour d'eau de 35 mm.

Parcelle de La Chapelle aux Choux (sable limoneux - semis du 19 avril). Les maïs sont au stade grains laitieux. Grâce aux pluies, la courbe est restée en haut de la zone de confort hydrique. Au 10 août, on est à 84% de la RFU. Même si la météo devient plus chaude et sèche, la reprise de l'irrigation devrait pouvoir attendre le début de la semaine prochaine.

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture à l'adresse mail suivante :

irrigation-72@pl.chambagri.fr

Pour l'Argance et la Vègre, les relevés de compteurs peuvent se faire sur irrig'eau en cliquant [ICI](#).

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.046 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
	<p>SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110</p>	Restrictions : -20% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.281 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270</p>	Restrictions : RAS.
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.339 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120</p>	Restrictions : RAS.
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.635 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500</p>	Restrictions : RAS.
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.338 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130</p>	Restrictions : RAS.
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.251 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200</p>	Restrictions : RAS.

(1): y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

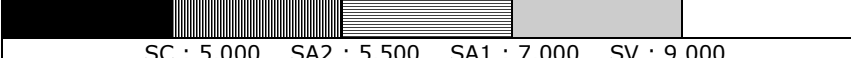
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture à l'adresse mail suivante :

irrigation-72@pl.chambagri.fr

Pour l'Argance et la Vègre, les relevés de compteurs peuvent se faire sur irrig'ean en cliquant [ICI](#).

Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 7.224 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 14.514 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	
Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.282 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	
Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.481 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	
Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.868 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 6.231 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 18.271 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	


Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe


SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation (ou en répartition des volumes pour la Vègre), vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture à l'adresse mail suivante :


irrigation-72@pl.chambagri.fr

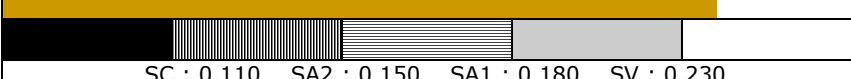
Pour l'Argance et la Vègre, les relevés de compteurs peuvent se faire sur irrig'ean en cliquant [ICI](#).

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.197 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.171 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.187 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 1.044 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : répartition des volumes. Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.244 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëticia TEMEN

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëticia TEMEN.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>